
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 18 août 2014 Séance tenue le 19 août 2014	Résolution: CM14 0845
---	-----------------------

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

Vu la résolution CM13 1018 de l'assemblée du conseil municipal du 23 septembre 2013 adoptant comme projet de règlement P-04-047-146 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 28 janvier et 25 février 2014, tel qu'il appert dans son rapport daté du 6 mai 2014;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 18 août 2014, par sa résolution CM14 0661;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014, par sa résolution CE14 1295;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 04-047-146

Signée électroniquement le 21 août 2014